

Le 3 juillet 2013

OCPM

À qui de droit

Objet : Projet de construction d'une école primaire à l'Île-des-Sœurs

SANS JAMAIS CONTESTER LE FAIT QU'UNE AUTRE ÉCOLE PRIMAIRE SOIT NÉCESSAIRE ... je m'oppose au projet pour deux différentes raisons :

- **LE FAIT DE PRENDRE UN ESPACE VERT POUR BÂTIR UNE ÉCOLE :**

Tous les espaces définis parcs devraient rester intacts, c'est ce qui fait la beauté de l'Île des Sœurs et la volonté des citoyens de les garder ainsi. C'est notre parc de quartier et nous y tenons énormément.

- **LA SÉCURITÉ :**

La construction d'une école dans un minuscule triangle. Il n'y a aucun dégagement sécuritaire possible autour d'un futur bâtiment qui permettrait une cour d'école, un débarcadère permettant aux parents de venir conduire leurs enfants (car, on le voit bien sur le site de l'autre école, la réalité est que les parents viennent conduire leurs enfants en voiture malgré la congestion à tous les matins ... et, pour le nouveau site, quelle tentation de « dropper » les enfants en passant, en route vers le bureau et la seule sortie de l'île ...). On imagine déjà le ballet de brigadiers et brigadières qui tenteront de faire traverser nos enfants « marcheurs ». Il y aura une congestion monstre sur ce boulevard.

CONCLUSION

Pour ces deux raisons, je souhaite que la ville de Verdun désigne un autre endroit que ce minuscule triangle pour construire l'école primaire. Je suggère les lots sur le boulevard Île-des-Sœurs où sont les entrepôts. Je comprends que ces lots appartiennent déjà à des promoteurs ... et on doit attendre la fin de certains baux pour

construire encore des logements ... et pourquoi pas une magnifique école avec tout le dégagement dont elle a besoin. L'EXPROPRIATION EST UN PRIVILÈGE DES MUNICIPALITÉS ... QUE NOS ÉLUS S'EN SERVENT.

Le manque de vision des urbanistes de cette ville est flagrant. Ce n'est pas aux citoyens de cette ville d'en faire les frais.

Merci

Louise Piette